



POURSUITE DE L'EXAMEN DES OFFRES PUBLIQUES

Paris, le 20 juin 2016

Gecina a annoncé le 14 juin son intention de modifier les termes de son offre publique sur Foncière de Paris en y ajoutant une branche en OSRA.

Le Comité ad hoc du Conseil de Surveillance de Foncière de Paris (composé aujourd'hui de trois membres indépendants) poursuit l'examen des offres en présence et formulera sa recommandation après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Le Conseil de surveillance devrait émettre le 29 juin son avis motivé.

Par ailleurs, la Société tient à rappeler :

- qu'elle a toujours veillé à respecter, et continuera de respecter, les règles de gouvernance qui lui sont applicables ; et
- que le Conseil de surveillance avait notamment mis en place, dès le début du mois de février 2016, un Comité ad hoc composé de 10 membres (à savoir tous les membres du Conseil de surveillance, sauf les deux représentants de Covea et le représentant d'ACM Vie) et présidé par le Vice-Président du Conseil de surveillance de l'époque. Ce Comité avait le 4 mars 2016, à l'unanimité, recommandé le projet de rapprochement avec Eurosic, le Conseil ayant suivi cette recommandation.

A PROPOS DE FONCIERE DE PARIS SIIC

Foncière de Paris est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 1987 (code ISIN : FR0000034431). Elle relève du secteur immobilier de la classification FTSE. www.fonciere-de-paris.fr

CONTACTS

François Thomazeau / Arnaud Pomel

Séverine Farjon – farjon@foncieredeparis.fr – Tél. : +33 (0)1 53 70 77 77

FONCIERE DE PARIS SIIC

SA à Conseil de Surveillance et Directoire
au capital de 154 426 125 € – RCS Paris 331 250 472
43, rue Saint Dominique – 75007 Paris
Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78